



Communiqué

de presse

Betsiamites, le lundi 21 juin 1999

Entente de partenariat entre le Conseil de bande des Montagnais de Betsiamites et Hydro-Québec : projets hydroélectriques sur la Côte-Nord

Le Conseil de bande des Montagnais de Betsiamites et Hydro-Québec s'associent en partenariat dans le cadre de la réalisation de projets hydroélectriques sur la Côte-Nord.

Les travaux de dérivation partielle des rivières Portneuf, Sault-aux-Cochons et Manouane représenteront des investissements d'environ 82 M\$. La participation des Innu-Montagnais de Betsiamites s'élève à 17,5 % de ce montant.

L'entente prévoit aussi la construction d'une centrale sur la rivière Toulnostouc, qui représentera de la part d'Hydro-Québec des investissements de plus de 600 M\$.

L'entente de principe a été signée par le chef des Innu-Montagnais de Betsiamites, René Simon, et André Caillé, pdg d'Hydro-Québec près de Betsiamites sur la Côte-Nord, aujourd'hui, date de la Journée nationale des autochtones. La signature a eu lieu dans le cadre de l'inauguration du Centre d'interprétation de la culture innu à Papinachois.

« C'est avec beaucoup d'optimisme, a déclaré le chef René Simon, que les Innu-Montagnais de Betsiamites, leurs enfants et leurs petits enfants entreprendront le prochain millénaire. Cette entente de principe de partenariat permettra la création de nombreux emplois, la formation d'entreprises nouvelles, la restauration d'une des plus belles rivières à saumon du patrimoine innu-montagnais et des développements majeurs qui auront un impact sur la pratique des activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage. »

Pour sa part, le pdg d'Hydro-Québec, André Caillé, estime « qu'il s'agit d'un grand jour. Hydro-Québec se réjouit d'avoir trouvé à Betsiamites un partenaire qui pourra participer à toutes les phases des travaux et dans le succès commercial du projet. »

Les eaux dérivées seront dirigées vers les centrales de la Bersimis-1 et de la Bersimis-2 pour un gain annuel de production d'environ 0,8 TWh alors que la centrale de la

Tournustouc, d'une puissance installée de 440 MW, fournira environ 2,0 TWh d'énergie annuellement.

Selon l'entente de principe, la mise en service des dérivations partielles des rivières Portneuf et Sault-aux-Cochons est prévue pour fin 2000 alors que celle de la Manouane l'est pour fin 2002. Quant à la centrale de la Tournustouc, sa mise en service est prévue pour fin 2005.

L'entente qui a été signée prévoit aussi la réalisation d'études en vue d'une possible dérivation partielle de la rivière Boucher.

Dans les semaines à venir, le projet devrait faire l'objet d'ententes additionnelles avec les Conseils de bande d'Essipit et de Mashteuiash ainsi que les MRC Fjord-du-Saguenay, Haute-Côte-Nord, Lac-Saint-Jean-Est, Manicouagan et Maria-Chapdelaine.

Pour renseignements : # 1999-528F

Chantal Cleary
Le Groupe Cleary
Tél : (418) 842-3282
Courrier électronique: groupe.cleary@autochtones.com

Steve Flanagan
Hydro-Québec
Tél.: (514) 289-2220
Courrier électronique: flanagan.steve@hydro.qc.ca

SOMMAIRE DE L'ENTENTE PESAMIT (1999)

RÉSUMÉ

Betsiamites recevra un montant minimal estimé à plus de \$100 millions durant les 50 premières années de l'entente. Ce montant pourra s'accroître selon l'évolution du prix de l'énergie au Québec et en Nouvelle-Angleterre.

Betsiamites pourra de plus bénéficier potentiellement d'importants contrats et de nombreux emplois en rapport avec ces projets, dont potentiellement 200 années-personnes en emploi et \$35 millions en contrats.

La durée de l'entente (99 ans) permettra également aux générations futures de Betsiamites de bénéficier des projets.

Certains risques sont cependant assumés par Betsiamites en rapport principalement avec les coûts des projets de dérivation, lesquels pourraient s'accroître en fonction de divers facteurs. Ces accroissements de coûts pourraient affecter négativement la valeur des projets pour Betsiamites.

PROJETS VISÉS

Dérivations partielles des rivières Portneuf, Sault aux Cochons et Manouane et la centrale de la rivière Tounustouc.

PARTENARIAT POUR LES PROJETS DE DÉRIVATION

Betsiamites investira 17,5% des coûts des projets, assumera une part des frais de turbinage, d'exploitation et de suivi environnemental et recevra une valeur équivalente à 17,5% de l'énergie totale des projets.

Le coût total estimé des projets de dérivation partielle avec les frais de financement durant la période de construction est estimé à environ \$82 millions. Betsiamites investira donc environ \$14,35 millions.

L'énergie totale additionnelle des projets de dérivation est estimée à environ 673,75 GWh. Betsiamites recevra une valeur équivalente à 117,9 GWh.

Hydro-Québec remettra à Betsiamites la valeur de l'énergie en fonction d'un prix de 3¢/kWh indexé en fonction de l'augmentation des tarifs d'électricité au Québec pour la composante « production » du prix de l'énergie. Ce prix pourra également comprendre une portion (50%) en relation avec les prix de la Nouvelle-Angleterre.

La durée initiale du partenariat est de 50 années. Betsiamites possède l'option de renouveler le partenariat pour une durée additionnelle de 49 années. La durée totale potentielle du partenariat est donc de 99 années.

FONDS COMMUNAUTAIRE DE BETSIAMITES

Un Fonds communautaire de Betsiamites sera créé dans lequel Hydro-Québec versera les sommes suivantes :

- 0,73% des coûts des projets de dérivation pour une contribution estimée de \$598,800 ;
- 0,5% des coûts de la ligne à 315 kV pour raccorder la centrale de la Toulnostouc au réseau principal pour une contribution estimée de \$200,000 ;
- un montant forfaitaire de \$9,623,000 payé en 14 versements selon un échéancier établi en fonction de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du projet de centrale de la Toulnostouc.

Contribution totale estimée d'Hydro-Québec au Fonds communautaire de Betsiamites : \$10,421,800.

FONDS DES TRAVAUX CORRECTEURS

Pour les fins des travaux et programmes correcteurs, Hydro-Québec mettra à la disposition d'une société conjointe Betsiamites-Hydro-Québec un montant total de \$11 millions réparti comme suit :

- \$2,500,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Portneuf ;
- \$3,000,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Sault aux Cochons ;
- \$2,500,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de dérivation partielle Manouane ;
- \$3,000,000 lors de l'émission du Certificat d'autorisation en regard du Projet de centrale de la Toulnostouc.

VERSEMENTS ANTICIPÉS

Hydro-Québec versera à Betsiamites \$1,000,000 à la date de l'entrée en vigueur de l'Entente Pesamit (1999) et un \$300,000 additionnel un an plus tard.

EMPLOIS

Les objectifs d'emploi pour les Innus de Betsiamites sont fixés à 12,5% du total des emplois reliés aux projets.

Cet objectif pourrait mener à plus de 200 années-personnes d'emploi pour les Innus de Betsiamites.

TRAVAUX ET CONTRATS

Les objectifs de contrats octroyés aux entreprises innues de Betsiamites seront fixés à 10% de la valeur totale des contrats reliés aux Projets.

Cet objectif pourrait mener à des contrats ayant une valeur totale de près de \$35 millions pour les entreprises innues de Betsiamites.

À cet égard, les Innus de Betsiamites pourront se regrouper avec les Innus de Mashteuiatsh et d'Essipit pour accéder à ces contrats.

SITES ARCHÉOLOGIQUES ET SÉPULTURES

Des dispositions sont incorporées à l'entente concernant l'identification, la protection et la relocalisation des sites archéologiques et de sépultures innus qui pourraient être affectés par les projets. Les Innus de Betsiamites joueront un rôle important auprès d'Hydro-Québec à ces égards.

ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS

Hydro-Québec demeure responsable de l'évaluation environnementale des projets. Betsiamites collaborera étroitement à l'élaboration et à la réalisation d'études environnementales concernant les projets.

AUTRE DISPOSITION

Les parties s'engagent à collaborer ensemble pour mettre en œuvre l'entente et Betsiamites s'engage à déployer ses meilleurs efforts et à offrir son entière collaboration pour faciliter la réalisation des projets.

DESCRIPTION DES PROJETS

L'Entente Pesamit (1999) contient une description technique détaillée des projets et le calendrier de réalisation suivant :

<u>Projet</u>	<u>Mise en service</u>
Dérivation Portneuf	fin 2000
Dérivation Sault aux Cochons	fin 2000
Dérivation Manouane	fin 2002
Toulnustouc	fin 2005

